



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 255-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.345

Déposée le : 06.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)
de Quervain (Bern, Les VERT-E-S)
Buri (Konolfingen, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Plus de lisibilité des résultats partiels lors du dépouillement des bulletins de vote des élections cantonales et fédérales

Le Conseil-exécutif est chargé de publier sur le site Internet du canton et de régulièrement actualiser les résultats partiels des élections du :

1. Conseil national au niveau des arrondissements administratifs,
2. Conseil national sur l'ensemble du canton,
3. Grand Conseil sur l'ensemble des cercles électoraux,
4. Grand Conseil au niveau des arrondissement administratifs si ceux-ci ne coïncident pas avec les cercles électoraux.

Développement :

Lors du dépouillement des bulletins de vote pour les élections du Grand Conseil et du Conseil national, les résultats définitifs des communes sont progressivement affichés en ligne sur le site Internet du canton de Berne. Concernant les résultats au niveau d'un arrondissement administratif, ils sont rendus publics dès que toutes les communes qui le composent ont été dépouillées, tandis que le résultat final pour l'ensemble du canton est publié peu après l'annonce officielle des résultats par le chancelier.

La lecture des résultats au niveau communal ne permet pas de tirer des tendances au niveau de l'ensemble du canton ou du cercle électoral. Ainsi, afin d'obtenir une estimation des performances des candidates et candidats au sein d'une liste et d'avoir une vision globale de

celles des différentes listes, il est actuellement nécessaire de regrouper manuellement les résultats des communes dans un logiciel de tableur, au fur et à mesure de leur publication. Un tel travail étant particulièrement fastidieux, il convient donc que la Chancellerie rassemble les résultats définitifs des communes dépouillées dans un document public rendant compte de la situation intermédiaire, en indiquant le nombre de voix par liste, par candidate et candidat au sein de chaque liste et éventuellement la répartition provisoire des sièges au niveau de chaque arrondissement administratif, mais également pour l'ensemble du canton pour les élections du Conseil national, et au niveau des cercles électoraux pour les élections du Grand Conseil. Par exemple, si au cours du dépouillement, les résultats définitifs de 13 communes sur 19 étaient connus dans l'arrondissement administratif de Bienne, le document rendant compte des résultats intermédiaires comporterait une mention telle que « résultats intermédiaires, 13 communes sur 19 ». Étant donné que de nombreux résultats communaux arrivent simultanément à certains moments de la journée, il serait possible d'envisager que les résultats partiels soient actualisés toutes les demi-heures plutôt qu'à chaque publication d'un nouveau résultat communal définitif.

Il arrive parfois qu'une commune rencontre des difficultés dans le décompte des votes, ce qui entraîne un retard dans la publication des résultats au niveau de son arrondissement administratif. Cela a par exemple été le cas de la commune de Täuffelen lors des élections du Grand Conseil 2022 et de celle de Niederbipp lors des élections du Conseil national 2023. Puisque les résultats de ces deux communes n'ont pas une incidence significative sur le résultat final de l'ensemble de la région du Seeland ou de la Haute-Argovie, il est donc regrettable que la publication des résultats définitifs d'un arrondissement administratif donné puisse être ainsi retardée de plus d'une heure en raison d'une seule commune, alors qu'une publication des résultats provisoires donnerait déjà une indication précise de la tendance.

Les résultats provisoires au niveau de l'ensemble du canton pour l'élection du Conseil-exécutif et du Conseil des États sont déjà publiés avec une mention telle que « 6 arrondissements administratifs sur 10 ». Les résultats définitifs, quant à eux, sont publiés peu de temps après l'annonce officielle par la Chancellerie, alors que ceux de neuf arrondissements administratifs sur dix sont déjà connus. De nombreux cantons comme Vaud et le Jura publient déjà les résultats provisoires. Il convient donc que le canton de Berne en fasse de même.

Destinataire

– Grand Conseil